

SEANCE DU 27 MARS 2009

Le vingt sept mars deux mille neuf à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François FAGET, Maire.

PRESENTS : M. Jean-François FAGET - M. Jean-Claude MARIONNEAU - M. Jérémy BOISSEAU - M. Jacquy BAREAU - Mme Martine BOUTET - Mme Catherine COUSIN - Mme Sandrine MARTIGNON - M. Christian GIRAUDET - M. Hervé HENNEQUIN - M. Jean-François RAYMOND - M. Louis GUINAUDEAU - M. Patrick ROBERGEAU - Mme Christelle PELAEZ-CABRERA - M. Jean-Philippe COLAS - M. Jean-Claude JARNY - M. Hugues GASTOU - Mr Jean-Marc MIALARET

ABSENTE EXCUSEE : Mme Anne BOUCLAUD (*pouvoir à M. BOISSEAU*).

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-Claude MARIONNEAU

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- I. **TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES**
- II. **SUBVENTIONS AU PROFIT DES ASSOCIATIONS**
- III. **BUDGETS PRIMITIFS**
 - Commune
 - Port
 - Zone d'activités portuaires
 - Zone conchylicole
 - Terrain à pieux
- IV. **TRAVAUX COMPLEMENTAIRES RD105 BOURG-CHAPON**
 - Participation au Département
- V. **SYNDICAT DES EAUX**
 - Modifications des statuts
- VI. **INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour un point supplémentaire. En effet, la mairie a été il y a peu, destinataire par le SDEER de la convention pour le financement des travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage public rue de La Rochelle et Moulin de la Banche. Comme ces travaux sont terminés, il faut les payer. Leur inscription au budget s'impose. Il est donc souhaitable de voter préalablement la convention qui règle leurs modalités de paiement. Le Conseil à l'unanimité accepte ce point supplémentaire à l'ordre du jour de cette séance.

1°) TAUX D'IMPOSITION 2009 :

Le Maire présente aux conseillers l'évolution des bases d'imposition et le montant des contributions que la commune percevrait si elle maintenait les taux votés en 2008.

Le Conseil Municipal, après délibération, **17 voix POUR**, 1 abstention (M. Christian GIRAUDET), **Considérant** l'évolution des bases,

Considérant que le produit fiscal à taux constant s'élève à **543 741 €**, soit une augmentation naturelle de **5,25 %** par rapport à 2008,

Considérant que le montant des allocations compensatrices s'élève à **54 396 €**

- décide que le montant des contributions directes nécessaires à l'équilibre du budget s'élève à **543 741 €** compte tenu du montant des allocations compensatrices alloué à la commune,

- vote le maintien des taux des contributions directes, soit :

- Taxe d'habitation : 9,19 %
- Foncier bâti : 19,53 %
- Foncier non bâti : 61,84 %

Le maire précise que les bases d'imposition sont réévaluées chaque année par l'Etat. Pour 2009, les bases du foncier non bâti sont augmentées de 1,5 % et celles du foncier bâti de 2,5 %. A ces revalorisations s'ajoutent, pour Charron, de nouvelles bases d'impositions suite aux constructions nouvelles. Ainsi le produit attendu pour 2009 augmente naturellement de 5%.

Dans ces conditions et compte tenu de la crise économique, la commission des finances est favorable au maintien des taux votés en 2008.

Le débat est ouvert.

Monsieur Christian GIRAUDET propose, dans la mesure où la commune n'a pas de gros projet, de diminuer la pression fiscale sur les ménages par la baisse de la taxe d'habitation.

Le maire répond que l'assemblée peut, si elle le souhaite, baisser les taux d'imposition. A titre d'exemple 1% de baisse représente une diminution des recettes fiscales de 5 000 €. Ce serait une décision extraordinaire. Car rares sont les collectivités qui en période de crise économique nationale baissent leurs recettes fiscales.

Monsieur Jean-Claude MARIONNEAU s'inquiète : une telle décision ne risque-t-elle pas de compromettre l'avenir ?

Monsieur Jérémy BOISSEAU renchérit car il craint le retour défavorable que cela pourrait engendrer sur la commune. En s'amputant d'une partie de ses recettes, la commune pourrait paraître plus riche qu'elle ne l'est.

Le maire répond que, parmi les dotations de l'Etat, seul le fond de péréquation est lié à la pression fiscale : plus les taux augmentent, plus les communes perçoivent...

Madame BOUTET fait valoir le fait, que certes cette année c'est un budget d'attente, mais il en sera différemment dans un proche avenir. Il faut dès à présent provisionner pour les projets futurs : « pensons à l'avenir ».

2°) **SUBVENTIONS COMMUNALES 2009**

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission des Finances réunie le 16/03/2009, après en avoir délibéré, **décide par 17 voix POUR**, 1 abstention (M. Christian GIRAUDET) d'allouer les subventions suivantes :

ACCA	100.00 €
Conseil Local FCPE	400.00 €
Union des sports de Charron (FOOT)	1 500.00 €
Les amis du Livre	1 800.00 €
Amicale de Charron	1 000.00 €
Ecole de Judo	2 000.00 €
lorte Charronnaise	150.00 €
Société Nationale de Sauvetage en Mer	100.00 €
Prévention Routière	100.00 €
Vélo Club Charente Océan	600.00 €
Banque alimentaire	100.00 €
Les restos du cœur	100.00 €
TOTAL	7 950.00 €

Le maire précise que, la commission des finances ne s'est pas prononcée sur la demande de l'association l'Espoir Musical Charronnais. En effet, comme leur demande se fonde sur l'organisation du concert de musique vocale du mois de février 2009, la commission des finances souhaite connaître le bilan financier de cette manifestation.

3°) **TRAVAUX COMPLEMENTAIRES RD 105 BOURG CHAPON**

Le Département s'engage à terminer les travaux de bordures et trottoirs sur la D 105, soit

- de la rue de Beaulieu jusqu'au giratoire de Bourg-Chapon
- et l'angle rue du Château/rue des Moulins

Coût à la charge de la commune : **3 132 €**.

Il est demandé au conseil l'autorisation de poursuivre les travaux.

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité,

- **autorise** les travaux décrits ci-dessus
- **inscrits** les crédits au budget 2009
- **accepte** les termes de la convention
- **autorise** le Maire à la signer.

4°) **ECLAIRAGE PUBLIC rue de La Rochelle et Moulin de la Banche : CONVENTION FINANCEMENT AVEC LE SDEER**

Les travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage public rue de La Rochelle et Moulin de la Banche s'élèvent à la somme de 61 221,68 €. Le SDDER prend à sa charge 50 % de cette dépense ; la collectivité doit donc s'acquitter du reste, soit **30 610,84 €**. Compte tenu de la somme engagée, il avait été décidé en 2006 de payer la dépense en cinq annuités sans frais.

Les travaux étant terminés, le SDEER a rédigé la convention qui règle les modalités de paiement. Il est demandé aux conseillers de bien vouloir délibérer sur le projet de convention.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **accepte** de rembourser sa contribution en cinq annuités, soit **6 122,17 €** par an du **1^{er} juin 2009** au **1^{er} juin 2013**
- **inscrit** la 1^{ère} échéance au budget 2009
- **accepte** les termes de la convention
- **autorise** le Maire à la signer.

5°) **BUDGETS PRIMITIFS 2009**

Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 16/03/2009, le Conseil Municipal, après délibération, **adopte** à l'unanimité les budgets primitifs 2009 qui s'équilibrent ainsi :

COMMUNE

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 333 465 €	1 333 465 €
INVESTISSEMENT	819 582 €	819 582 €
	2 153 047 €	2 153 047 €

La particularité de ce budget c'est qu'il ne recourt pas à l'emprunt. Néanmoins, ce n'est pas l'immobilisme puisque des enveloppes financières sont prévues pour les bâtiments et la voirie. Ainsi, dans la limite des crédits votés chaque commission municipale arrêtera la liste des travaux pour l'année 2009.

D'ores et déjà il est envisagé :

en ce qui concerne les bâtiments :

- la fin des travaux de la salle des fêtes (rénovation de la façade)
- le réagencement intérieur de la bibliothèque
- la réhabilitation du « club house » du foot
- l'étude de la restructuration de l'école maternelle, de la garderie, du réfectoire et de la bibliothèque

en ce qui concerne la voirie :

- la création d'une piste cyclable entre la Poste et les écoles
- la création d'un parking provisoire près des écoles
- le cheminement entre l'église et le cimetière
- la réfection de petites voiries diverses

Monsieur Hervé HENNEQUIN demande si, concernant les bâtiments, il est prévu, la mise en œuvre des nouvelles technologies liées au développement durable ?

Le maire répond que seuls les nouveaux bâtiments ou les réhabilitations importantes peuvent faire l'objet d'une étude en ce sens, car ces travaux impliquent de gros investissements. Ce sera le cas à l'occasion de la réhabilitation de l'école maternelle et de la zone de commerce. Pour la bibliothèque et la salle des fêtes, les fonds dont la commune dispose dans l'immédiat sont insuffisants.

PORT

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	62 000 €	62 000 €
INVESTISSEMENT	114 566 €	114 566 €
	176 566 €	176 566 €

TERRAIN A PIEUX

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	50 361 €	50 361 €
INVESTISSEMENT		

La commune dispose de fonds suffisants pour restructurer entièrement le terrain à pieux. Néanmoins pour permettre les travaux, tous les utilisateurs doivent s'entendre pour le débarrasser de leurs dépôts. Cela demande un minimum de concertation. A défaut, il sera impossible d'entreprendre sa réfection dans sa totalité.

ZONE ACTIVITES PORT

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	8 988 €	8 988 €
INVESTISSEMENT	15 972 €	15 972 €
	24 960 €	24 960 €

ZONE CONCHYLICOLE

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	10 367 €	10 367 €
INVESTISSEMENT	10 367 €	10 367 €
	20 734 €	20 734 €

Ce budget est déficitaire. Il s'équilibre par une subvention communale. Néanmoins, le Maire garde l'espoir que la communauté de communes le reprenne à son compte, dès la concrétisation du projet de lotissement mytilicole dont elle a la charge.

6°) **SYNDICAT DES EAUX : MODIFICATION DES STATUTS ET TRANSFERT DE COMPETENCES**

Le Maire a communiqué à tous les conseillers les délibérations du 08/12/2008 prises par le comité du syndicat des eaux, relatives :

- à la modification des statuts et plus précisément les articles 18 paragraphe 18-1 « composition du Bureau » et 19 « le budget du syndicat » ;
- au transfert de la compétence optionnelle « exploitation du service d'assainissement collectif » pour treize collectivités d'une part, et de la compétence de base et optionnelle en eau potable pour dix-sept collectivités issues de syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable en cours de dissolution.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **approuve** la modification des statuts telle que présentée et figurant dans les statuts annexés à cette délibération
- **accepte** le transfert :

- de la compétence optionnelle « exploitation du service assainissement collectif » par les communes de Bouhet, Clion sur Seugne, la Clisse, la Clotte, le Gué d'Alléré, Léoville, Montils, Mosnac, Ozillac, Préguiillac, Saint-Coutant le Grand, Saint Jean de liversay et Varzay
- de la compétence de base et optionnelle en eau potable par les communes de Asnières la Giraud, Bercloux, Fontenet, Juicq, la Frédière, Mazeray, Nantillé, Saint Hilaire de Villefranche et Sainte Mème issues du syndicat d'eau des Fontaines d'Asnières (dissolution au 31/12/2008) et les communes de Blanzay sur Boutonne, Coivert, Dampierre sur Boutonne, Nuailly sur Boutonne, Saint Georges de Longuepierre, Saint Martial de Loulay, Saint Pierre de l'Isle et Saint Séverin sur Boutonne, issues du Syndicat d' Eau de Dampierre sur Boutonne (dissolution au 31/12/2008).

7°) **INFORMATIONS DIVERSES**

RUE DE LA ROCHELLE : enfin ! le Département a inscrit à son budget la somme d'un million d'euros pour les travaux de voirie (enrobé, trottoir et stationnement) de la rue de La Rochelle. Les travaux devraient débuter en fin d'année.

Préalablement à leur démarrage, les habitants de la commune seront conviés à une réunion publique afin d'organiser au mieux la circulation et le stationnement des véhicules pendant le temps des travaux.

UN NOUVEL AGENT COMMUNAL : le maire informe les conseillers qu'un nouvel agent a été recruté au service technique, suite à un départ à la retraite. Il devrait prendre ses fonctions au moi de Mai.

8°) **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Hervé HENNEQUIN cite le cas difficile d'un habitant de la commune qui vit dans des conditions sanitaires épouvantables.

Le Maire répond que les services sociaux et la Mairie tendent depuis plusieurs mois de trouver une solution. Il faut savoir que sans l'accord de l'intéressé rien ne peut être entrepris. Néanmoins, le respect de la liberté à ses limites : celles de son voisinage et la dignité de sa personne. La Municipalité a bien une solution. Mais elle est provisoire et ne résout rien sur le fond.

FIN DE LA SEANCE à 20 H 00

Jean-François FAGET

Jean-Claude MARIONNEAU

Jérémy BOISSEAU

Jacquy BAREAU

Martine BOUTET

Catherine COUSIN

Serge DALLEY

Sandrine MARTIGNON

Christian GIRAUDET

Hervé HENNEQUIN

Jean-François RAYMOND

Louis GUINAUDEAU

Patrick ROBERGEAU

Christelle PELAEZ-CABRERA

Jean-Philippe COLAS

Jean-Claude JARNY

Hugues GASTOU

Jean-Marc MIALARET